

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société à Responsabilité Limitée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CHARTRES

22 rue d'Aligre
28008 CHARTRES

SIREN : 320 270 648

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
I.E.S.E.G.
D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

ASSOCIATION DIOCESAINE DE CHARTRES
22 Avenue d'Aligre
CS 40184
28 008 Chartres Cedex
SIREN : 320 270 648

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Monseigneur,
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Chartres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Evêque en lien avec votre trésorier et l'Econome du Diocèse le 22 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nous portons à votre connaissance :

- Les notes de l'annexe « règles et méthodes comptables » qui précisent les dispositions du plan comptable général appliquées pour l'établissement des présents comptes annuels
- La note sur le « Faits caractéristiques de l'exercice » qui précise le traitement comptable dans les présents comptes annuels de la crise sanitaire « Covid-19 » et du sinistre de l'immeuble sis 20 rue du cheval blanc à Chartres.
- Ainsi que la note sur les engagements financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, le bien fondé du changement de méthode et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant notamment :

- L'évaluation des engagements hors bilan,
- Le traitement comptable des immobilisations corporelles et des opérations juridiques y afférentes
- Le traitement comptable du sinistre de l'immeuble sis 20 rue du cheval blanc à Chartres
- Le traitement comptable des legs dans le cadre des nouvelles dispositions comptables
- Ainsi que la valorisation des titres en portefeuille.

De plus, ayant constaté, dans le cadre des diligences mises en œuvre dans les paroisses, des insuffisances notoires en termes de procédures, nous avons renforcé nos contrôles analytiques et comptables sur les documents financiers établis par les paroisses. Ces travaux nous ont permis d'apprécier la régularité des comptes présentés et leur cohérence par rapport aux exercices précédents.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'Econome Diocésain et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre trésorier et votre économiste diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Arras
Le 14 septembre 2020
L'un des Gérants
Pierre-Emmanuel FORT

SARL FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI

BILAN ACTIF

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	125 950.76	125 950.76		463.87
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	1 361 113.73		1 361 113.73	1 351 162.71
Constructions	26 025 075.12	12 627 440.07	13 397 635.05	13 598 575.71
Installations techniques, matériels	336 537.83	302 282.89	34 254.94	31 016.33
Autres immobilisations corporelles	1 877 399.27	1 303 160.53	574 238.74	523 117.60
Immobilisations corporelles en cours	306 203.97		306 203.97	30 442.04
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	286 000.00	45 000.00	241 000.00	270 000.00
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.	1 012 071.63		1 012 071.63	1 012 071.63
Prêts	59 511.84		59 511.84	61 011.84
Autres immobilisations financières	1 955.54		1 955.54	2 042.66
TOTAL (I)	31 391 819.69	14 403 834.25	16 987 985.44	16 879 904.39
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 869.22		6 869.22	7 932.02
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	119 785.24	1 167.88	118 617.36	59 425.04
Créances reçues par legs ou donations	431 257.79		431 257.79	
Autres	265 957.84		265 957.84	262 912.56
Valeurs mobilières de placement	1 795 405.00	88 560.78	1 706 844.22	1 125 295.07
Disponibilités	4 527 799.94		4 527 799.94	5 341 523.80
Charges constatées d'avance (3)	42 094.61		42 094.61	29 287.69
TOTAL (III)	7 189 169.64	89 728.66	7 099 440.98	6 826 376.18
Frais d'émission d'emprunt (IV)	59 005.16		59 005.16	63 922.26
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	38 639 994.49	14 493 562.91	24 146 431.58	23 770 202.83

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires	8 843 682.27	8 843 682.27
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres	16 010 451.02	16 039 437.24
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	152 449.02	152 449.02
Autres fonds propres	280 000.00	280 000.00
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 787 211.24	-4 411 469.95
Excédent ou déficit de l'exercice	30 496.88	-403 127.51
	<i>Situation nette</i>	<i>Situation nette</i>
	20 529 867.95	20 500 971.07
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	20 529 867.95
		20 500 971.07
Comptes de liaison		
	TOTAL (II)	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	715 461.56	307 344.26
Fonds dédiés	14 226.15	2 718.11
	TOTAL (III)	729 687.71
		310 062.37
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		15 600.00
	TOTAL (IV)	15 600.00
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 096 215.31	2 260 778.90
Emprunts et dettes financières diverses (3)	9 931.84	10 528.34
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168 405.11	86 222.73
Dettes des legs ou donations	66 507.70	50 424.86
Dettes fiscales et sociales	269 169.18	284 491.63
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 524.75	
Autres dettes	257 648.43	249 025.35
Produits constatés d'avance	13 473.60	2 097.58
	TOTAL (V)	2 886 875.92
		2 943 569.39
Écarts de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	24 146 431.58	23 770 202.83

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

1 926 307.00
960 568.92

2 092 997.00
850 572.39

RÉSULTAT (LISTE)

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Cotisations				
Ventes de biens	13 178.44	8 514.01	4 664.43	54.79
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	547 298.33	601 329.36	-54 031.03	-8.99
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	13 783.40	9 098.05	4 685.35	51.50
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	2 644 346.08	2 568 850.71	75 495.37	2.94
Mécénats	571 740.29	575 470.30	-3 730.01	-0.65
Legs, donations et assurances-vie	1 738 348.24	1 490 859.43	247 488.81	16.60
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépr., prov., transf. charges	184 432.86	183 545.72	887.14	0.48
Utilisations des fonds dédiés	9 399.70	714.00	8 685.70	
Autres produits	365 236.91	376 986.33	-11 749.42	-3.12
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 087 764.25	5 815 367.91	272 396.34	4.68
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises	19 057.25	6 399.36	12 657.89	197.80
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	2 391 619.72	2 567 460.11	-175 840.39	-6.85
Aides financières	70 400.00	82 700.00	-12 300.00	-14.87
Impôts, taxes et versements assimilés	232 146.58	223 481.85	8 664.73	3.88
Salaires et traitements	1 504 143.60	1 491 190.16	12 953.44	0.87
Charges sociales	695 438.64	743 453.52	-48 014.88	-6.46
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	743 280.12	735 532.60	7 747.52	1.05
sur immobilisations : dotations aux dépréciations	45 000.00		45 000.00	
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	426 781.00	279 707.52	147 073.48	52.58
Autres charges	112 916.85	317 874.01	-204 957.16	-64.48
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 240 783.76	6 447 799.13	-207 015.37	-3.21
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-153 019.51	-632 431.22	479 411.71	75.80
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	34 243.15	34 418.45	-175.30	-0.51
Autres intérêts et produits assimilés	32 692.19	32 969.56	-277.37	-0.84
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	159 950.06	2 818.86	157 131.20	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP	18 286.08	53 637.14	-35 351.06	-65.91
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	245 171.48	123 844.01	121 327.47	97.97

RÉSULTAT (LISTE)

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1 en valeur en %	
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	183.19	215 151.07	-214 967.88	-99.91
Intérêts et charges assimilées	37 052.34	39 631.29	-2 578.95	-6.51
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP	30 386.36	11 147.47	19 238.89	172.59
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	67 621.89	265 929.83	-198 307.94	-74.57
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	177 549.59	-142 085.82	319 635.41	224.96
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	24 208.87	158 578.82	-134 369.95	-84.73
Sur opérations en capital	40 000.00	416 295.00	-376 295.00	-90.39
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	64 208.87	574 873.82	-510 664.95	-88.83
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	17 900.09	42 921.26	-25 021.17	-58.30
Sur opérations en capital	3 048.98	123 544.03	-120 495.05	-97.53
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	20 949.07	166 465.29	-145 516.22	-87.42
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	43 259.80	408 408.53	-365 148.73	-89.41
Impôts sur les bénéfices	37 293.00	37 019.00	274.00	0.74
SOLDE INTERMÉDIAIRE	30 496.88	-403 127.51	433 624.39	107.57
TOTAL DES PRODUITS	6 397 144.60	6 514 085.74	-116 941.14	-1.80
TOTAL DES CHARGES	6 366 647.72	6 917 213.25	-550 565.53	-7.96
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	30 496.88	-403 127.51	433 624.39	107.57
	6 688.95	6 972.37		
* Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	20 744.23	12 240.40		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	14 677.67	35 850.40		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	43 259.80	408 408.53		

ANNEXES

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Produite	Information	
		Non significative	Non applicable
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			0
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	0		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	0		
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
Engagements donnés			
Engagements reçus			
Engagements réciproques			
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES	0		
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	0		
LES EFFECTIFS			NA
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			NA
COMMENTAIRE			NA

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 24 146 431.58 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 30 496.88 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 22/07/2020.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

L'Association Diocésaine est constituée de :

- La Curie qui sont les services centraux de l'Association Diocésaine
- 23 Paroisses
- 12 Services Diocésains.

Mention relative à la crise sanitaire:

La crise sanitaire du COVID-19 s'accompagne de conséquences économiques et financières multiples pour l'Association et son environnement.

L'Association diocésaine n'est pas en mesure, à la date d'élaboration de ce document, d'évaluer l'étendue de ces conséquences sur les comptes annuels 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L.833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'Association au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du COVID-19.

Les informations données reflètent uniquement les conditions qui existaient à la clôture sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

Sinistre du 20, rue du cheval blanc 28 000 CHARTRES

Le sinistre subi au mois d'août 2019 sur notre bien immobilier sis au 20, rue du cheval blanc à CHARTRES, nous a conduit à quitter les lieux sans délais. Les travaux de mise en sécurité, préalables au renforcement des structures ont été entrepris. Ils se portent en 2019 à un montant de 178 931 €. Ils ont été comptabilisés en immobilisation en cours. Une expertise est menée pour déterminer les causes et responsabilités. Un premier acompte d'indemnité d'assurance de 170 801 € a été perçu en 2020.

Le cout final des travaux de consolidation ne peut pour l'heure être évalué avec précision. Ils ne devraient toutefois pas conduire à une augmentation de la valeur comptable supérieure à sa valeur vénale. En conséquence, aucune dépréciation de l'immobilisation n'est à opérer.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes.

L'association diocésaine a fait le choix d'appliquer de façon anticipée les dispositions du règlement 2018-06 de l'autorité des normes comptables.

Legs et successions :

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Concernant les donations entre vifs, la « date d'acceptation » s'entend comme la date de signature de l'acte authentique de donation.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie sont inscrits en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;

- dans des comptes d'actif par nature pour les biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;

- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens qui sont destinés à être cédés.

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;

- des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;

- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation. Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ou de donations est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- en produits dans le cas contraire.

Lors de la réception des fonds ou du transfert des titres, les legs ou donations portant sur des espèces, des actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature du bien.

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ne sont pas concernées, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations ».

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, l'association a comptabilisé les legs suivants:

-Legs du quart d'un appartement soit 16 000 € destinée à être vendu. Le produit du legs a été comptabilisé au compte 754320 "produits de legs ou donations".

Dans l'attente de la vente, le legs est comptabilisé dans un compte de fonds reportés liés aux legs ou donations via un compte de charge 6891 "reports en fonds reportés".

- Les autres legs sont comptabilisés en produits d'exploitation pour 1 182 513.38 €. Les charges liées se portent à 13 747.84 €.

La partie des legs comptabilisés durant l'exercice et non encore transférés sont comptabilisés dans le compte de fonds reportés pour 416 781 €.

Durant l'exercice 2019, il a été transféré 8663.70 € de legs, ce qui s'est traduit comptablement par une reprise sur fonds reportés, et par un encaissement de ce montant.

Reprise des subventions d'investissements du compte 102600 sur des travaux amortis par le compte de Report à nouveau subventions d'investissements: 12 986.22 € dans la Curie et 16 000 € dans les Paroisses.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Méthode de décomposition des immobilisations :

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux constructions.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.

Structure : 50 ans	Chauffage : 25 ans	Electricité : 25 ans
Plomberie : 25 ans	Menuiserie : 25 ans	Ravalement : 15 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériels et outillages	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobiliers	5 à 10 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES ET OEUVRES D'ART

Il n'a pas été procédé à l'inventaire des fonds documentaires des archives et de la bibliothèque, qui ne sont pas valorisés au bilan de l'association diocésaine.

Seules les oeuvres d'art pour lesquelles l'association diocésaine dispose d'une évaluation probante, sont inscrites dans les comptes annuels.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

Selon les dispositions de l'article 211-2 du nouveau règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature n'ont pas été valorisées. Cette décision est justifiée par l'impossibilité de valoriser une intervention bénévole dispersée et non structurée. Les contributions en nature concernent :

En produits :

- Bénévolat,
- Prestations en nature,
- Dons en nature.

En charges :

- Secours en nature,
- Mises à disposition gratuite de biens et services,
- Comodat,
- Personnel bénévole.

AMORTISSEMENTS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	125 487	464	125 951
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre	8 207 517	496 385	56 523	8 647 379
Sur sol d'autrui	742 468	21 873		764 341
Inst. générales agen. aménag.	3 056 847	158 873		3 215 720
Inst. techniques matériel et outil. industriels	289 198	13 085		302 283
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	734 164	22 805		756 969
Matériel de transport	32 790	1 998	4 200	30 588
Mat. bureau et informatiq., mob.	488 743	27 798	935	515 606
Emballages récupérables divers				
TOTAL	13 551 727	742 817	61 658	14 232 886
TOTAL GENERAL	13 677 214	743 281	61 658	14 358 837

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	63 922		4 917	59 005
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts	15 600		15 600	
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	310 062	429 025	9 400	729 688	
	TOTAL	325 662	429 025	25 000	729 688
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles		45 000		45 000
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	1 168			1 168	
Autres provisions pour dépréciation	248 328	183	159 950	88 561	
	TOTAL	249 496	45 183	159 950	134 729
TOTAL GÉNÉRAL		575 158	474 208	184 950	864 416
Dont provisions pour pertes à terminaison					
	- d'exploitation		471 781	25 000	
Dont dotations & reprises					
	- financières		183	159 950	
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ACTIF CIRCULANT - CRÉANCES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	59 512	5 179	54 333
	Autres immobilisations financières	1 956		1 956
		1 168	1 168	
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	118 617	118 617	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres	560	560	
	coll. publiques			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	115 498	115 498	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	581 157	581 157	
	Charges constatées d'avance	42 095	42 095	
TOTAUX		920 563	864 274	56 288
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés	5 051		
	des - Prêts accordés en cours d'exercice	6 982		
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		42 095
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	42 095

PRODUITS À RECEVOIR

	PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		42 810
Autres créances		106 317
Disponibilités		
	TOTAL	149 127

TABLEAU VARIATIONS FONDS ASSOCIATIFS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	8 843 682.27			8 843 682.27
Autres fonds propres	16 039 437.2		28 986.22	16 010 451.0
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Fonds propres complémentaires	152 449.02			152 449.02
Autres fonds propres	280 000.00			280 000.00
Réserves				
Report à nouveau	-4 411 469.9		375 741.29	-4 787 211.2
Excédent ou déficit de l'exercice	-403 127.51	372 630.63		-101 345.78
TOTAUX	20 500 971.0	372 630.63	404 727.51	20 468 874.1

TABLEAU SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A-B+C
Ressources						
TOTAL						

RÉSSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTÉS

Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A-B+C
Ressources						
Dons manuels						
Messes Mme L.						
1 messe par an 17 € sur 20 ans jusqu'en 2026			109.00	17.00		92.00
Succession D.pour 102 messes à la Paroisse			34.00	34.00		
Messes Mme B.						
2 messes par an pendant 10 ans jusqu'en 2021			118.00	34.00		84.00
Association Vichères en Choeur pour les travaux de l'intérieur de l'église de Vichères			2 461.11	486.00		1 975.11
Fonds pour rassemblement des servants d'autels (viremt du 467)			318.63			318.63
Pèlerinage Lourdes(virt du 467)			1 925.41	165.00		1 760.41
Don pour Choeur St Jen Baptiste					10 000.00	10 000.00
Sous - Total			4 966.15	736.00	10 000.00	14 230.15
Legs et donations						
Legs F...			278 250.25	8 250.25		270 000.00
Legs B...			1 457.27			1 457.27

TABLEAU SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Legs M...	413.45	413.45		
Legs T...	27 223.29			27 223.29
Legs D...			70 047.00	70 047.00
Legs D...			40 000.00	40 000.00
Legs P...			74 654.00	74 654.00
Legs B...			232 080.00	232 080.00
Sous - Total	307 344.26	8 663.70	416 781.00	715 461.56
TOTAL	312 310.41	9 399.70	426 781.00	729 691.71

ETAT DES DETTES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	2 096 215	169 908	675 967	1 250 340
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	9 932	9 932		
Fournisseurs & comptes rattachés	168 405	168 405		
Personnel & comptes rattachés	82 033	82 033		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	124 698	124 698		
Etat & Impôts sur les bénéfices	39 845	39 845		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	3 977	3 977		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	18 616	18 616		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	5 525	5 525		
Groupe & associés (2)	29 045	29 045		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	295 111	295 111		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	13 474	13 474		
TOTAUX	2 886 876	960 569	675 967	1 250 340
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	164 078			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	13 474
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	13 474

CHARGÉS À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 218
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	108 713
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	155 341
TOTAL DES CHARGES À PAYER	267 272

ENGAGEMENTS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 255 538.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 0.77 %

Départ volontaire à 62 ans

Taux de turn over

Turn over moyen

Intégration au calcul depuis le 31/12/2018 des salariés affectés à la Cathédrale.

ENGAGEMENTS DONNÉS

Il s'agit de la caution donnée sur l'emprunt Société Générale de l'EURL ST YVES d'un montant initial de 400 000 € soit au 31/12/2019 un engagement de 309 310.97 € capital et intérêts.

Engagement donné à la Caisse d'Epargne à hauteur de 2 800 000 € sous forme d'une promesse d'hypothèque portant sur l'immeuble de la Visitation, 22 Avenue d'Aligre 28000 CHARTRES, en garantie de l'emprunt du même montant contracté pour les travaux et les aménagements de la nouvelle Maison Diocésaine dans ce local.

Engagement relatif à l'entretien des Prêtres Aînés:

Il est porté en engagement hors bilan, l'évaluation actualisée de la prise en charge future des Prêtres après leur retraite. Le montant est détaillé dans le tableau ci-après.

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société			309 311			309 311
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	188 614					188 614
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
Engagement de loger à titre gratuit les deux donateurs d'une maison évaluée 280 000 € jusqu'au dernier vivant (donation 2017).						
Engagement de loger à titre gratuit le donateur d'une maison évaluée 153 000 € tant que sa santé lui permettra.						

ENGAGEMENTS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement relatif à l'entretien des Prêtres				
Aînés (rémunérations+CSG, Av en nature				
logement et Mutuelle, charges Foyer Sy Chéron)	1 050 000			1 050 000
TOTAL (1)	1 238 614		309 311	1 547 925
	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				
TOTAL	1 238 614		309 311	1 547 925

ENGAGEMENTS REÇUS

L'association diocésaine enregistre en engagements reçus les legs acceptés pour lesquels:

- l'autorisation préalable du préfet n'a pas encore été accordée: ces legs sont portés en engagements reçus: 0 pour 2019
- l'autorisation de la Préfecture a été obtenue en 2019 et l'acceptation par l'Association Diocésaine a eu lieu en 2018: 419 678 €.

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
Legs acceptés par l'Association Diocésaine en 2018 et par la Préfecture en 2019	419 678					419 678
Legs acceptés par l'association Diocésaine et 2019, et par la Préfecture en 2020: néant						
Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune 2001+2002 ST YVES			144 491			144 491
Abandon de compte-courant avec clause de retour à meilleure fortune 2003 EURL ST YVES			142 788			142 788
Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune 2004 EURL ST YVES			126 381			126 381
Abandon de compte courant avec clause de retour à						

ENGAGEMENTS

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

meilleure fortune 2006 EURL ST YVES	96 816	96 816
Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune 2007 EURL ST YVES	15 883	15 883
Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune 2008 EURL ST YVES	53 000	53 000
Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune 2009 EURL ST YVES	43 000	43 000
Subvention d'équilibre 2001 EURL ST YVES	40 258	40 258
Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune 2001 EURL ST YVES	120 603	120 603
Activation clause de retour à meilleure fortune 2010 EURL ST YVES	-20 000	-20 000
Activation clause de retour à meilleure fortune 2011 EURL ST YVES	-75 000	-75 000
Activation clause de retour à meilleur fortune 2012 EURL ST YVES	-170 000	-170 000
Activation clause de retour à meilleure fortune 2013 EURL ST YVES	-140 000	-140 000
Activation clause de retour à meilleure fortune 2014 EURL ST YVES	-85 000	-85 000
Activation clause de retour à meilleure fortune 2017 EURL ST YVES	-22 759	-22 759
Activation clause de retour à meilleure fortune 2018 EURL ST YVES	-136 500	-136 500
TOTAL	419 678	553 639

DETTES GARANTIES SURETÉS RÉELLES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Garantie hypothécaire sur l'immeuble de la Visitation au profit de la Caisse d'Epargne à hauteur de
2 800 000 €.

HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 12 000 € TTC.